

CONSEIL AUX ENTREPRISES



Avenant approfondi d'une installation en agriculture

Accompagner les jeunes installés dans l'évolution et la réussite de leur projet

QUI EST CONCERNÉ ?

Jeune installé en agriculture ayant bénéficié des aides publiques d'Etat à l'installation, en phase de mise en œuvre et de réalisation de son projet.

POUR QUELS OBJECTIFS ?

Evaluer la faisabilité de l'évolution de son projet et assurer la pérennité de ses engagements Jeunes Agriculteurs et de ses aides publiques à l'installation

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Disposer d'une analyse approfondie du potentiel de l'exploitation et d'une approche globale permettant d'évaluer les conséquences du projet sur tous les aspects (structuraux, techniques, économiques, financiers, humains...)
- Bénéficier d'une formalisation de l'Avenant approfondi Installation pour obtenir son agrément en CDOA

NOS ATOUTS

- Equipe de conseillers d'entreprise expérimentés, neutres et indépendants
Méthodologies et références reconnues
- Equipe de conseillers spécialisés en appui
- Relation avec l'ensemble des partenaires intervenants dans le cadre de l'installation (DDT, banques, centres de gestion...)



NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

- Vérification du dépassement des critères déclenchant un avenant à l'installation
- Entretien avec le candidat pour clarifier ses objectifs
- Diagnostic des enjeux liés à la structure et au système de production
- Elaboration d'une simulation pluri annuelle technico-économique et financière du projet (traitement de plusieurs hypothèses si nécessaire)
- Vérification du respect des critères d'installation

LIVRABLES

Document intégrant le diagnostic et le projet d'avenant à l'installation, avec le ciblage des enjeux et les commentaires du conseiller, une synthèse du projet, le détail de l'étude prévisionnelle et l'avenant à l'installation

LES INTERVENANTS :

Un conseiller d'entreprise de la Chambre d'Agriculture de la Loire : il accompagne le candidat dans l'élaboration de son projet jusqu'à la présentation en CDOA. Il fait le lien avec les conseillers spécialisés et les organismes partenaires (DDT, banques...)

DURÉE

Définie avec le conseiller de l'étude, en fonction de la disponibilité des données du projet (minimum 2 mois)

TARIFS :

Prestation réalisée sur devis sur la base des tarifs en cours du catalogue des services.

NOS RÉFÉRENCES

- Une centaine de projets d'installation élaborés par les services de la Chambre d'Agriculture de la Loire chaque année
- Plus de 300 jeunes installés accompagnés chaque année

CONTACT :

LE CONSEILLER D'ENTREPRISE : 04 77 92 12 12

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs :** le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



3 Implantations proches de vous :
Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

